



Coupe de Liège

Saison 2019

Avis de Course

Le **Royal Yacht Club de la Meuse**, a le plaisir de vous accueillir à son championnat interne, la « Coupe de Liège » à Liège.

Rue de l'Île Monsin, 2
B-4020 Liège
Belgique

La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2. Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing)
- 1.3. Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5.
- 1.4. La règle 41 (aide extérieure) n'est pas d'application.
- 1.5. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.6. Cet AC, n'est pas conforme à celui prescrit par les RCV 2017-2020. Veuillez en prendre note lors des régates de niveau supérieur.

2. Admissibilité et inscription

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de type : **Dériveur ; Quillards de sport et habitables transportables.**
- 2.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire le jour de la manche de 12h à 13h30 au club house.
- 2.3. Pour s'inscrire, chaque concurrent devrait pouvoir se présenter avec les documents suivants :
 - Une licence de compétition valide de sa fédération pour chaque membre d'équipage (requis lors des régates nationales et extérieures mais conseillée lors de la coupe de Liège pour les membres du RYCM ;
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge peut être demandée par le comité de course ;
 - Les bateaux inscrits sont censés respecter les règles de jauge éditées par leur classe. En cas de problème ou de doute, le comité de course pourra demander à un compétiteur de mettre son bateau en conformité ;

3. Droits à payer

- La participation à la Coupe de Liège est entièrement gratuite

4. Programme

- 4.1. Inscription : l'inscription peut se faire à partir de midi (équipage et numéro de voile ou signe distinctif).
- 4.2. Jour de course : les jours de courses sont définis dans le calendrier des activités (voir www.calendrier.rycm.be).
- 4.3. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 13h30.
- 4.4. Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 16h00
- 4.5. Nombre de courses : un maximum de courses



4.6. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange pourra être envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5. **Instructions de Course**

Les instructions de course sont disponibles au club house ainsi que sur le site internet du RYCM :
www.coupedeliège.rycm.be

6. **Les parcours**

6.1. Les parcours à effectuer seront décrits en annexe des instructions de course

6.2. La zone de course est située sur le plan d'eau du RYCM (Rue de l'Île Monsin 2, 4020 Liège)

7. **Classement**

10.1 Le système de classement pour **une manche** est le classement par coefficient FFVoile « voile légère ». Les bateaux habitables se verront octroyé un coefficient adapté à la voile légère.

Les coefficients voile légère sont consultables sur le site :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs>

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Quillards>

Les coefficients des habitables consultables sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/coefficients.aspx> et

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx> seront adaptés à la voile légère par le calcul suivant : $768 / (\text{coefficient osiris}) = \text{coefficient voile légère}$

10.2 Le système de classement pour **le championnat** est un classement à minima. La non-participation à une manche entrainera une pénalité « DNC » équivalente au nombre de bateaux inscrits à la coupe de Liège +1 (exemple 16 bateaux au total → DNC = 17)

8. **Communication radio**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

9. **Prix**

Les prix seront distribués lors de la soirée annuelle de fin de saison (voir www.calendrier.rycm.be)

10. **Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. **Assurance**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

NB : les bateaux du club disposent de cette assurance, la Coupe de Liège étant une de ses activités.

12. **Informations complémentaires**

12.1. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'autorité organisatrice :

Mr Martin Lemaître regates@rycm.be.

12.2. Le RYCM peut mettre à disposition des bateaux pour les régatiers ne disposant pas ou plus de bateau afin qu'ils puissent participer à cet événement (mieux vaut réserver!).